

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 005-210500062-20260407-D2026_04_20-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-20

Objet de la Délibération :

Continuité du service public postal et fonctionnement du bureau de poste

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Soit 19 votants

Date de convocation :

30 MARS 2026

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Le Conseil municipal de L'Argentière-la-Bessée, réuni en séance le 7 avril 2026, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant les fermetures inopinées et répétées du bureau de poste de la commune de L'Argentière – La Bessée constatées ces dernières années ;

Considérant les désagréments causés à la population, notamment pour les personnes âgées, les professionnels, et l'ensemble des usagers dépendant des services postaux au quotidien ;

Considérant que cette situation est en contradiction avec les engagements pris lors de l'inauguration de la rénovation des locaux par Monsieur Philippe Wahl, Président Directeur Général du groupe La Poste, en 2023 ;

Considérant que la continuité du service public constitue un principe fondamental auquel les habitants sont légitimement attachés ;

Considérant l'importance du bureau de poste en tant que service public de proximité, contribuant à la vitalité sociale et économique de la commune ;

Considérant l'attachement des Argentiéroises et Argentiérois à la présence effective et au bon fonctionnement du service postal sur leur territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Exprime son profond regret face aux fermetures inopinées du bureau de poste de L'Argentière-la-Bessée ces dernières années ;
- Demande instamment à La Poste de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité et la régularité de l'ouverture du bureau de poste ;
- Rappelle l'importance du maintien d'un service public postal accessible, fiable et de qualité pour l'ensemble des usagers de la commune ;
- Affirme l'attachement fort des habitants au service public de La Poste sur leur territoire;
- Décide de transmettre la présente délibération aux services compétents de La Poste ainsi qu'aux autorités concernées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**